

Les grèves en 2021

Une hausse portée par des revendications salariales

En 2021, 1,6 % des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole (employant 21 % des salariés de ce champ) connaissent un ou plusieurs arrêts collectifs de travail. Cette proportion augmente de 0,4 point par rapport à 2020. L'industrie (avec 3,0 % des entreprises) ainsi que l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale privés (5,4 %) sont les secteurs les plus concernés.

Le nombre de journées individuelles non travaillées (JINT) pour fait de grève diminue de 13 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 58 jours pour 1 000 salariés. C'est dans les transports et l'entreposage qu'il est le plus élevé (325). Les arrêts collectifs de travail sont portés en majorité par des mouvements interprofessionnels, bien que les motifs internes progressent le plus.

Pour 73 % des entreprises connaissant au moins une grève en 2021, les revendications portent sur les rémunérations, une part en nette hausse par rapport à 2020 (+25 points).

Légère augmentation de la part d'entreprises connaissant au moins une grève

En 2021, 1,6 % des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole déclarent au moins un arrêt collectif de travail, quels que soient la durée et le nombre de participants (encadré, tableau 1). Cette proportion augmente de 0,4 point, soit d'un tiers, par rapport à 2020 (graphique 1). 21 % des salariés travaillent dans une entreprise connaissant au moins un arrêt collectif de travail, une part qui progresse de 2 points par rapport à l'année précédente (tableau 2).

Les grèves restent plus fréquentes dans les entreprises de grande taille : en 2021, 27,2 % de celles de plus de 500 salariés

sont concernées, contre 0,5 % des entreprises de 10 à 49 salariés (tableau 1). Cette fréquence progresse de près de 5 points sur un an dans les entreprises qui emploient entre 200 et 499 salariés.

Davantage d'entreprises concernées par les grèves dans l'industrie

La part d'entreprises connaissant au moins un arrêt collectif de travail est stable ou en augmentation par rapport à 2020 dans la plupart des secteurs. Elle diminue cependant dans les transports et l'entreposage, l'information et la communication, ainsi que dans les activités immobilières. Les entreprises industrielles sont plus souvent confrontées à un arrêt collectif de travail que la moyenne (3,0 % contre 1,6 %), en particulier dans la fabrication de matériels de transport (10,2 %, en hausse d'un point sur un an), ainsi que dans l'industrie extractive, l'énergie, l'eau, la gestion des déchets et la dépollution (5,7 %, soit +2,3 points). Dans la fabrication de denrées alimentaires, les grèves sont moins fréquentes (2,2 % des entreprises) mais la proportion d'entreprises concernées augmente de 1,3 point.

Les grèves sont aussi plus répandues dans certaines activités tertiaires comme l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale privés (5,4 %) où elles progressent de 2,0 points. Elles sont en revanche toujours très rares dans la construction (0,1 %).

Des grèves toujours intenses dans les transports

L'intensité des grèves est estimée à partir de leur durée et du nombre de salariés qui y participent. Après une année 2020 marquée par une conflictualité en retrait en pleine

crise sanitaire, cette intensité diminue à nouveau en 2021 (-13 %), passant de 67 journées individuelles non travaillées (JINT) pour 1 000 salariés à 58 (graphique 1). Parmi les entreprises connaissant au moins une grève en 2021, elle atteint 283 JINT pour 1 000 salariés, soit -23 % par rapport à 2020 (tableau 2).

Le transport et entreposage connaît le nombre de JINT le plus élevé (325 en 2021, graphique 2), en baisse toutefois par rapport à 2020 (448). Dans ce secteur, près de la moitié des salariés travaillent dans une entreprise qui connaît au moins une grève en 2021 (tableau 2). La construction présente au contraire un nombre de JINT toujours très faible, à 3 pour 1 000 salariés

(graphique 2). Les activités tertiaires sont proches de la moyenne, aussi bien du point de vue de la part des entreprises connaissant une grève (1,5 %) que du nombre de JINT (55) (tableau 2).

Des grèves pour motifs internes à l'entreprise en progression

En 2021, dans 64 % des entreprises connaissant au moins une grève, les revendications portent sur des motifs au moins en partie extérieurs à l'entreprise, c'est-à-dire sectoriels ou

TABLEAU 1 | Entreprises ayant déclaré au moins une grève par secteur et par taille

		En % d'entreprises		
		2019	2020	2021
Industrie		3,9	2,3	3,0
Dont :	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1,8	0,9	2,2
	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; Fabrication de machines	5,2	2,7	3,1
	Fabrication de matériels de transport	7,9	9,2	10,2
	Fabrication d'autres produits industriels	3,9	2,4	2,7
	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	8,3	3,4	5,7
Construction		0,2	0,1	0,1
Activités tertiaires		2,6	1,1	1,5
Dont :	Commerce ; Réparation automobiles et motocycles	0,9	0,2	0,2
	Transports et entreposage	3,5	2,8	2,0
	Hébergement et restauration	n.r.	0,2	0,4
	Information et communication	3,2	0,7	0,6
	Activités financières et assurance	4,7	1,7	2,2
	Activités immobilières	2,6	1,2	0,7
	Activités scientifiques et techniques ; Services administratifs et de soutien	1,8	0,4	0,5
	Enseignement, santé humaine et action sociale	5,9	3,4	5,4
	Autres activités de services	3,7	1,3	2,4
Taille				
10 à 49 salariés		1,2	0,4	0,5
50 à 99 salariés		3,6	1,8	2,6
100 à 199 salariés		7,1	3,8	5,5
200 à 499 salariés		16,3	8,8	13,7
500 salariés ou plus		33,6	23,6	27,2
Ensemble		2,5	1,2	1,6

n.r. : non représentatif ; résultats non publiés car le nombre d'entreprises répondantes dans ces strates déclarant au moins une grève est trop faible pour permettre une estimation suffisamment précise.

Lecture : dans l'industrie, 3 % des entreprises ont connu au moins une grève en 2021 dans l'entreprise ou l'un de ses établissements.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

GRAPHIQUE 1 | Entreprises ayant déclaré au moins une grève et nombre de jours de grèves pour 1 000 salariés de 2005 à 2021*



* À partir des données 2008, la pondération de l'enquête a été revue, d'où une rupture de série.

Lecture : en 2021, 1,6 % des entreprises ont connu au moins une grève dans l'entreprise ou l'un de ses établissements et le nombre de journées individuelles non travaillées pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés équivaut à 58 jours pour 1 000 salariés.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

interprofessionnels, contre 69 % en 2020 (tableau 3). Les motifs propres à l'entreprise sont, inversement, plus fréquents en 2021, qu'ils se combinent ou non avec des motifs extérieurs : 47 % des entreprises où au moins un arrêt collectif de travail est intervenu sont concernées, contre 42 % l'année précédente. Dans 11 % des entreprises, les motifs sont à la fois internes et externes, comme en 2020.

Les grèves pour des revendications uniquement internes sont plus fréquentes dans l'industrie (60 %, contre 36 % dans l'ensemble du champ) et leur part s'accroît nettement par rapport à 2020 (+10 points). À l'inverse, les entreprises des activités tertiaires indiquent plus souvent que les autres secteurs des motifs exclusivement externes à l'entreprise (64 %, contre 53 % dans l'ensemble du champ).

TABLEAU 2 | Conflictualité selon le secteur d'activité

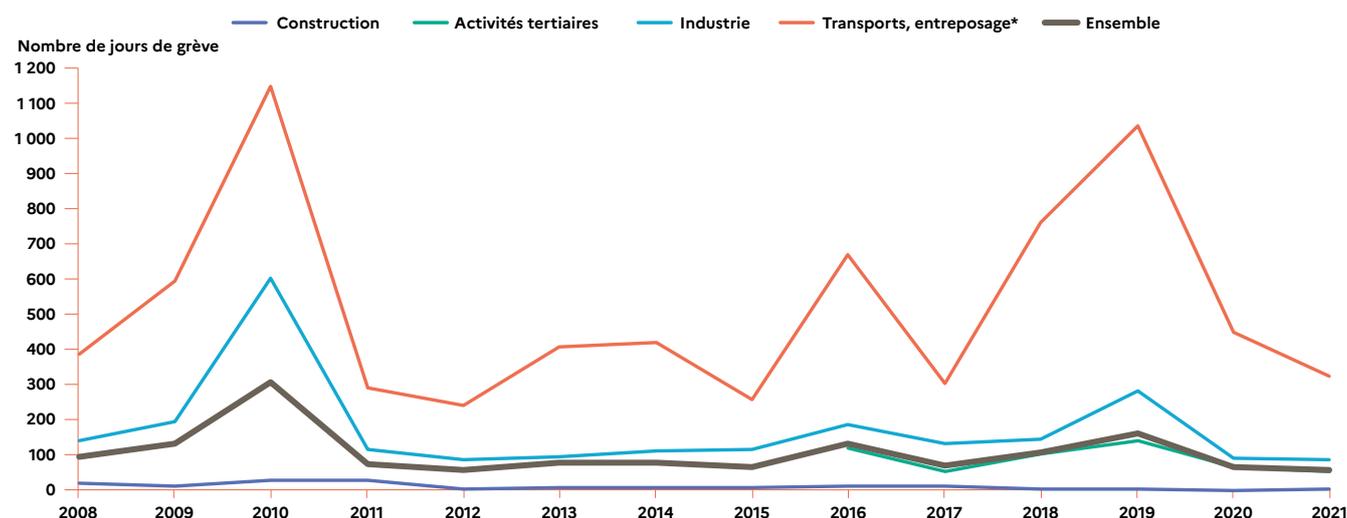
	Industrie			Construction			Activités tertiaires			dont : Transport et entreposage			Ensemble		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
JINT / 1 000 salariés	281	93	89	4	1,1	3	143	65	55	1038	448	325	161	67	58
Entreprises ayant déclaré au moins une grève (en %)	3,9	2,3	3	0,2	0,1	0,1	2,6	1,1	1,5	3,5	2,8	2	2,5	1,2	1,6
JINT / 1 000 salariés, dans les entreprises ayant connu au moins une grève	866	360	304	95	28	57	580	377	280	2 026	945	684	646	368	283
Salariés travaillant dans une entreprise ayant connu au moins une grève (en %)	32,5	26,4	29,2	3,7	4,0	5,0	25,0	17,3	19,7	51,2	47,4	47,5	24,9	18,2	20,5

Lecture : dans l'industrie, le nombre de journées individuelles non travaillées pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés de ce secteur équivaut à 89 jours pour 1 000 salariés en 2021. Rapporté aux effectifs des entreprises dans lesquelles un conflit a eu lieu, ce chiffre atteint 304 jours pour 1 000 salariés. 29,2 % des salariés de ce secteur appartiennent à une entreprise dans laquelle un conflit a eu lieu.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

GRAPHIQUE 2 | Évolution du nombre de jours de grève pour 1 000 salariés selon le secteur d'activité



* Les « Transports et entreposage » sont également compris dans les nombres de jours grève pour 1 000 salariés des « Activités tertiaires ».

Lecture : dans l'industrie, le nombre de journées non travaillées pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés de ce secteur équivaut à 89 jours pour 1 000 salariés en 2021.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

TABLEAU 3 | Types de grève selon le secteur d'activité

		Industrie			Construction			Activités tertiaires			dont : Transport et entreposage			Ensemble		
		2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
		En %														
Entreprises ayant connu au moins une grève pour motif(s)...	...interne(s) exclusivement	18	50	60	n.r.	n.r.	n.r.	18	23	26	30	45	44	18	31	36
	...à la fois interne(s) et sectoriel(s) ou interprofessionnel(s)	25	18	15	n.r.	n.r.	n.r.	6	9	10	20	19	22	11	11	11
	...sectoriel(s) ou interprofessionnel(s) exclusivement	57	32	26	n.r.	n.r.	n.r.	76	68	64	50	37	34	71	58	53

n.r. : non représentatif ; voir la note sous le tableau 1.

Lecture : 60 % des entreprises de l'industrie ayant connu une grève ou un débrayage en 2021 signalent des arrêts de travail dus exclusivement à des motifs internes.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

Nette hausse des revendications liées aux rémunérations

Pour 73 % des entreprises concernées par au moins une grève en 2021, les revendications portent sur les rémunérations (tableau 4). Ce motif reste le plus fréquent, mais surtout augmente de 25 points par rapport à 2020, où la part relative des revendications salariales était dans la moyenne des dix dernières années (48 % des motifs). Les conditions de travail constituent un motif invoqué par 31 % des entreprises en 2021,

en hausse de 7 points sur un an. L'emploi est le troisième motif de grève (13 %), suivi du temps de travail (11 %), ces deux motifs ayant des parts similaires à celles de 2020. Les revendications liées à la réforme des retraites concernent 3 % des entreprises en 2021, mais 23 % dans l'industrie¹.

Le secteur de l'industrie cite plus fréquemment que la moyenne les revendications sur l'emploi (25 % des entreprises, contre 13 % en moyenne). La structure des revendications dans les activités tertiaires est plus proche de la moyenne : les rémunérations (77 % contre 73 %) et les conditions de travail (34 % contre 31 %) y sont les premiers motifs de grève. ●

TABLEAU 4 | Motifs des grèves selon le secteur d'activité

	Industrie			Construction			Activités tertiaires			dont : Transport et entreposage			Ensemble			Répartition (en % de l'ensemble des entreprises)		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Les rémunérations	44	48	63	n.r.	n.r.	n.r.	41	49	77	64	36	78	41	48	73	1,0	0,6	1,1
L'emploi	8	22	25	n.r.	n.r.	n.r.	8	11	8	15	29	7	8	14	13	0,2	0,1	0,2
Les conditions de travail	8	11	22	n.r.	n.r.	n.r.	24	30	34	38	19	37	20	24	31	0,5	0,3	0,5
Le temps de travail	7	6	10	n.r.	n.r.	n.r.	7	10	11	n.r.	7	15	7	9	11	0,2	0,1	0,2
Gilets jaunes	4	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	3	1	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	3	1	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
Réforme des retraites	43	16	23	n.r.	n.r.	n.r.	40	15	3	43	29	2	40	16	3	1,0	0,2	n.r.

n.r. : non représentatif ; voir la note sous le tableau 1.

Lecture : 63 % des entreprises de l'industrie indiquent que les rémunérations figurent parmi les motifs des grèves (ou de la grève) qu'elles ont connues en 2021. Le total des motifs est supérieur à 100 % car un même arrêt de travail peut porter sur plusieurs revendications.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

¹Réforme des retraites et « Gilets jaunes » sont des motifs de grève cités explicitement par les entreprises, parmi les motifs de conflit « autres » que les motifs classiques tels que les salaires ou l'emploi.

ENCADRÉ • L'enquête annuelle sur le dialogue social en entreprise

L'enquête annuelle sur le Dialogue social en entreprise (DSE) est réalisée depuis 2006 par la Dares dans le cadre du dispositif Acemo (activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre). Les éléments présentés ici sont issus de celle réalisée courant 2022 sur l'année 2021. Elle porte sur un échantillon représentatif des 250 000 entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte), qui emploient 15,0 millions de salariés. Les résultats proviennent de 11 093 entreprises ayant fourni des réponses exploitables.

L'enquête permet un suivi annuel des relations professionnelles au niveau de l'entreprise définie comme unité légale et identifiée par un seul numéro Siren. Elle renseigne sur les instances représentatives du personnel présentes dans les entreprises, l'existence de

négociations collectives et la signature d'accords. Elle permet de calculer un volume total de journées individuelles non travaillées (JINT) pour fait de grève. Il s'agit du temps de travail non effectué par des salariés impliqués dans des grèves, exprimé en jours, égal au nombre de jours de grève multiplié par le nombre de salariés concernés pour chaque arrêt. Par exemple, si, dans une entreprise, 60 salariés ont débrayé une demi-journée au cours d'une année donnée, le nombre de JINT à déclarer est de 30 (60 x 0,5 = 30 JINT). L'enquête ne permet pas de dissocier l'effet de la durée de celui de l'audience des grèves pour expliquer les fluctuations de l'indicateur. La taille de l'échantillon permet de fournir des indicateurs au niveau des conventions regroupées pour l'information statistique (CRIS 1) ([tableau A en ligne](#)).

Maxime Lescurieux (Dares)

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes
Valérie Olivier, Bruno Pezzali

Mise en page
NDBD

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

